

que les blasphèmes soient punis ainsi que la profanation des images du Cœur de Jésus.

Ils demandent enfin qu'on refuse à la Franc-Maçonnerie les droits qu'on accorde aux autres Sociétés bienfaisantes, religieuses ou patriotiques, et aussi que les francs-maçons ne puissent occuper de siège à la Chambre des députés.

### Décision de la S. C. de l'Inquisition

La S. Congrégation de l'Inquisition a rendu, le mercredi 14 décembre 1894, à propos de la matière prochaine du baptême, une décision importante qui a été approuvée le 16 décembre de la même année par Sa Sainteté le Pape Léon XIII.

L'évêque de X... exposait que, à la mort du curé de X... on avait découvert que, depuis plusieurs années, ce prêtre se contentait, pour conférer le baptême, de faire une onction sur le front de l'enfant avec le pouce qu'il avait trempé dans l'eau baptismale. Il demandait ce qu'on devait penser de la validité de ce baptême et ce qu'il fallait faire en pratique.

La S. Congrégation a répondu qu'il fallait réitérer le baptême en particulier, sous condition, et sans les cérémonies. La S. Congrégation ajoute que sa pensée est qu'on appelle d'une manière spéciale l'attention de l'évêque sur ceux qui sont baptisés de la manière indiquée et qui auraient été promus ensuite aux Ordres sacrés.

### Aux Philippines

Le 15 juillet, vingt-quatre Dominicains se sont embarqués à Barcelone pour les Philippines. Ils vont rouvrir l'université de Manille et y reprendre leurs propres traditions de vie religieuse et d'enseignement. Ainsi l'a décidé le Pape Léon XIII, après une entente préalable avec le président des Etats-Unis.

Sous le régime espagnol il n'y avait qu'une seule buvette à Manille. Aujourd'hui il y en a plus de 430. C'est le progrès tel que l'entendent les Américains.

A Toronto, les Orangistes, les "Sons of England" et les Méthodistes règnent et commandent.

A l'exception du contrôleur de la cité, pas un seul catholique